



REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Programme de formation - modalités pédagogiques

PUBLIC



Référent Santé,
Sécurité au Travail

PRE REQUIS



Aucun

DUREE



5 journées
soit 35 heures

NOMBRE



12 personnes
maximum

Depuis l'article L.4644-1 du Code du travail, **toute entreprise doit désigner un référent en santé et sécurité au travail**. Cette obligation s'accompagne de la nécessité de le **former** afin qu'il puisse exercer pleinement son rôle.

Le référent **devient un acteur clé de la prévention** des risques professionnels, contribuant à protéger la santé physique et mentale des salariés, à réduire les accidents du travail et à améliorer les conditions de travail.

OBJECTIFS GENERAUX

- Etre capable de **mener à bien ses missions** de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels »
- **Assister et conseiller** le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

COMPETENCES

- Comprendre **le cadre réglementaire** de la santé et sécurité au travail
- Identifier **les risques professionnels** présents dans son entreprise
- Connaître et appliquer **les missions du Référent** Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)
- Maîtriser **les principes de prévention** et savoir les appliquer concrètement sur le terrain.
- Contribuer à **l'évaluation des risques** et à la **mise à jour** du DUERP.
- Participer à **la mise en place d'actions de prévention**, d'information et de sensibilisation des salariés.
- Savoir **analyser un accident du travail** ou un incident pour en tirer des mesures correctives.
- **Suivre et améliorer la démarche de prévention** dans une logique d'amélioration continue.

LIEU DE FORMATION

En intra-entreprise : Dans vos locaux en présentiel. Nous privilégions cette méthode pour adapter la formation à l'établissement.

En inter-entreprise : En centre de formation

MAINTIEN DES COMPETENCES

Idéalement **tous les 4 années** afin de maintenir les compétences et connaissances à jour.

PRE REQUIS

Une **compréhension du Français** et savoir écrire sont nécessaire afin de comprendre les éléments. ainsi qu'être désigné Référent Santé, Sécurité au Travail.

ATTRIBUTION DE FIN DE FORMATION

Certificat de réalisation de la formation.

DOCUMENT NECESSAIRE

La lettre de mission pourrait être demandé afin de personnalisation la formation ainsi que **le DUER**.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Prendre **contact avec le centre** de formation Norflix formation afin d'étudier toutes situations et spécificités pour adapter au mieux la formation



PROGRAMME DE FORMATION

REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le cadre réglementaire des référents :

Les obligations employeurs et salariés, La lettre de mission, l'affichages obligatoires, les documents obligatoires, La réglementation UE et française.



La prévention des risques professionnels :

- Définition, enjeux et valeurs
- Acteurs internes et externes
- Coûts et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des AT/MP
- Les statistiques des AT/MP
- Différence entre la Prévention et la protection (EPC/EPI)
- Différence entre danger et risque
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels
- Le Danger Grave et Imminent -Droit de retrait et droit d'alerte



Les missions du Référent Santé, sécurité au travail :

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés
- Elaborer les plans de prévention
- Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un registre d'accidents bénins
- Elaborer et mettre à jour le DUER
- Analyser les AT/MP
- Apprécier la situation S&ST de l'établissement
- Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
- Connaître la signalisation S&ST
- Utiliser des documents de communication interne et d'information





METHODE PEDAGOGIQUE REFERENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



»» MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation comportent :

Partie théorique : Etude de cas, exposé interactif, animation par le jeu, quizz interactif.

Partie pratique : Elaboration de différent document à la réalisation de ses missions

Exercices : multiple exercice afin de validé la compréhension de des stagiaires

»» MOYEN PEDAGOGIQUES

Besoin pour la réalisation de la formation dans vos locaux :

- Accueil des stagiaires dans une **salle dédiée à la formation** (afin de suivre un diaporama animé par le formateur dans de bonnes conditions)

Matériel utilisé pour la théorie :

- **PowerPoint** projetées alternant vidéo et diapositives sur la conduite à tenir en cas d'incendie
- **Jeux de carte** sur différentes thématiques pour l'apprentissage ludique,
- Multiples **fiches ressources** numérique.

Matériel utilisé pour la pratique :

- Aucun matériel nécessaire.

MODALITES D'ÉVALUATION

Evaluation théorique : QCM

Evaluation pratique : Mise en situation

DELAI DE RÉALISATION

Norflix formation s'engage à réaliser votre formation dans un délai **maximum de 3 mois**

REFERENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail :

[Article L4644-1](#) et [Article L2315-18](#)

ENGAGEMENT DE QUALITÉ

Conforme au référentiel [QUALIOPI](#)

MISE A DISPOSITION POUR REVISION

Les apprenants ont accès à la **rubrique ressource du site internet** afin de réviser quand ils le souhaitent



Organisme de formation NORFLIX FORMATION

147 rue de la gare 59270 BAILLEUL - Tel : 06 27 68 41 73 - norflixformation.fr - contact : norflixformation@gmail.com

SIRET : 832 216 568 00028 - APE : 8690F - TVA : FR84832216568 - NDA : 32 59 10277 59 auprès du préfet de région HAUTS-DE-FRANCE

